

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE,

NONIDI 19 Frimaire,

(Ere vulgaire).

Vendredi 9 Décembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

A U T R I C H E.

De Vienne, le 16 novembre..

Le courrier qui avoit été envoyé à Pétersbourg avec les propositions de paix faites par le directoire, est de retour depuis samedi avec la réponse de l'impératrice de Russie : on attend maintenant avec beaucoup d'impatience l'arrivée du courrier qui doit revenir d'Angleterre avec la réponse de la cour de Londres.

On assure que le comte François Colloredo succédera au feu prince de Furstemberg dans la charge de grand-chambellan.

En suite d'une conférence que l'ambassadeur d'Angleterre a eue avec le ministre d'état, le premier a dépêché pour l'Italie un courrier qui venoit d'arriver de Londres; on prétend qu'il porte à l'amiral Jervis l'ordre de ne pas quitter la Méditerranée avec la flotte sous ses ordres.

I T A L I E.

De Rome, le 12 novembre.

Le marquis del Vasto, ambassadeur de la cour de Naples, jouit de la plus grande faveur auprès de sa sainteté, ainsi que de l'estime du peuple romain. En communiquant en original toutes les dépêches qu'il reçoit de Naples, il a persuadé le pape & son ministre que le roi n'abandonnera jamais la cour de Rome.

Dernièrement, un courrier napolitain, qui rapportoit la réponse du roi de Naples au sujet de la ratification du traité, étant passé par Rome, beaucoup de personnes se permirent d'élever des doutes sur la sincérité des bonnes intentions de la cour de Naples. Le secrétaire du marquis del Vasto, pour faire tomber ces bruits, fit aussitôt circuler dans Rome un note, par laquelle il étoit dit de la manière la plus positive, que le roi son maître ne ratifieroit le traité qu'autant que le pape y seroit compris & que les Français évacueroient l'Italie.

Monsieur Firrau, de retour de Naples, a assuré le pape, de la part de la reine, que la cour de Naples ne ratifieroit le traité qu'autant que les Français feroient la paix avec la cour de Rome, & lui a donné presque la certitude que les deux légations rentreroient sous la domination du saint-siège.

Le cardinal Mattei eut ordre de la secrétairerie d'état & de la congrégation de répondre en son nom au général Buonaparte dans les termes les plus polis, & de l'assurer que le pape & la congrégation d'état, à qui il avoit communiqué la lettre du général, étoient très-satisfaits de l'empressement qu'il avoit montré, & profiteroient de ses dispositions favorables dès que les circonstances le permettroient.

L'agent de la république française reçut avant-hier, par le courrier de Milan, des dépêches du directoire, qu'on dit très-importantes. Hier matin, il alla chez le cardinal Mattei, avec lequel il resta près d'une heure, & ensuite chez le cardinal secrétaire d'état, avec lequel il eut une très-longue conférence. On assure que cet agent a eu de pleins pouvoirs pour traiter de la paix sur des bases différentes de celles du traité déjà proposé, & qu'il y aura un nouveau congrès à Crémone, auquel assistera aussi le général Buonaparte.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 14 frimaire.

Les dernières nouvelles des bords du Rhin marquent que tout y est en ce moment dans la plus parfaite tranquillité sur toute la ligne depuis Dusseldorff jusqu'à Mayence; ce que l'on attribue à la rigueur excessive de la saison, qui ne permet pas de pouvoir agir en ce moment. Cependant le général autrichien Kray, qui commande le camp de Bondorff, en face de Neuwied, vient encore de recevoir un renfort de plusieurs bataillons & de quelques régimens de cavalerie, ce qui indique suffisamment que l'ennemi n'a point encore abandonné ses projets offensifs. Au surplus, tout est prêt pour le recevoir.

Les lettres de la Haye marquent qu'après des débats longs & orageux dans l'assemblée nationale batave, dans lesquels un grand nombre d'honorables membres ont perdu pour la première fois le flegme & la gravité hollandaise, il a été décidé que le plan de constitution seroit adopté dans son ensemble, sauf à en discuter les articles les uns après les autres. Les opposans reprochent à ce plan des défauts essentiels : un de ces vices est de laisser subsister l'ancienne division des provinces, de la consacrer même en quelque manière à l'égard des finances & du nombre des membres composant le pouvoir exécutif que le projet propose de fixer à sept. On se plaint aussi que l'unité de rapports & d'avantages établie

à certains égards soit blessée dans plusieurs autres ; par exemple pour les dettes contractées par les différentes provinces & qui restent acquittables par elles , non par le corps entier de la république.

FRANCE.

ARMÉE DE RWIN ET MOSELLE.

Le général en chef Moreau , au directoire exécutif.

Au quartier-général , à Schillken , le 13 frimaire , an 5.

Citoyens directeurs , dans la nuit du 10 au 11 de ce mois , l'ennemi a tenté d'emporter d'assaut la tête du pont d'Huningue. Environ à onze heures du soir , trois colonnes se sont dirigées sur les faces & le saillant de la demi-lune , s'y sont précipitées , ont forcé les barrières & escaladé cet ouvrage , que nos troupes ont été obligées d'abandonner , & elles se sont retirées dans l'ouvrage à corne , que l'ennemi a tenté d'emporter sur-le-champ.

Le général Abatucci qui en défendoit la barrière , a rendu ces efforts inutiles , & voyant que le feu qu'on faisoit de l'ouvrage à corne sur la demi-lune ne pouvoit en chasser l'ennemi , qui tentoit au contraire de s'y loger , ce brave général s'est déterminé à sortir pour l'en chasser ; ce qu'il a exécuté avec un courage au-dessus de tout éloge. Nos braves soldats ont chargé l'ennemi avec une intrépidité dont il y a peu d'exemples , & sont parvenus à le déloger de tous les ouvrages , qu'il a laissés couverts de ses morts. La poursuite eût été encore plus meurtrière , sans la blessure que reçut le général Abatucci : elle est grave , mais on espère qu'elle ne sera pas dangereuse. Le chef de brigade Vigne a également été blessé dans cette affaire meurtrière.

On a fait à l'ennemi une centaine de prisonniers , mais sa perte en tués ou blessés se monte à 1800 ou 2000 hommes. Sa colonne de gauche a violé le territoire suisse. Notre ambassadeur fait , à cet égard , des réclamations.

Le général Perino , qui me rend compte de cet événement , fait les plus grands éloges de la bravoure des troupes. Les 3^e d'infanterie légère , 89^e & 56^e demi-brigades de ligne étoient chargées de la défense de la tête du pont d'Huningue , & s'y relevoient alternativement. Ces trois corps s'étoient déjà distingués dans le cours de la campagne.

Le chef de brigade Cassagne , le chef de brigade Morel , le capitaine Foit , de l'artillerie légère , & sa compagnie (qui , ne pouvant plus faire feu de ses pièces , mettoit le feu aux obus , & les rouloit dans les fossés remplis d'ennemis) ; le chef du bataillon du génie Poitevin , l'ad-joint Sorbier & l'aide-de-camp Abatucci se sont particulièrement distingués. Beaucoup d'autres officiers ont également donné de grandes preuves de bravoure. Je vous les ferai connaître dès qu'on m'en aura rendu compte.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

De Paris , le 18 frimaire.

Des lettres particulières de Brest annoncent que le départ de la flotte est définitivement fixé pour le 13 ; de sorte que l'expédition secrète doit être commencée , si le tems n'a mis aucun obstacle à l'exécution de ce plan.

Dupont (de Nemours) fait monter à 758 le nombre des fonctionnaires publics destituables par suite de la

résolution du 14 frimaire : quand ce nombre seroit un peu exagéré , il seroit encore effrayant. S'il y a quelque chose d'évident , c'est que tous les hommes qui ont été instrumens ou complices des horreurs révolutionnaires , soit par corruption ou férocité naturelle , soit par un patriotisme aveugle & exagéré , sont en exécution à la grande majorité du peuple. Ainsi , vouloir faire exercer les pouvoirs du gouvernement par de tels hommes , c'est vouloir gouverner contre la volonté & le sentiment de la nation. Nous ne caractériserons pas cette manière de gouverner , mais nous dirons qu'un gouvernement nouveau , dont l'autorité n'est pas appuyée de la confiance & de l'affection générale , éprouvera nécessairement dans sa marche une résistance plus forte que lui , & qu'il ne pourra vaincre qu'avec des moyens incompatibles avec la liberté du peuple & avec les principes d'une constitution républicaine. On aura beau dire : cette constitution ne marchera que lorsqu'elle sera poussée par le vent de l'opinion , & le gouvernement ne trouvera toute la puissance dont il a besoin pour surmonter tant d'obstacles , que lorsqu'il s'unira au vœu public , au sentiment national , aux principes inaltérables de la justice & de la raison. La nation a enfin horreur de tout mouvement révolutionnaire ; elle ne demande que paix , sûreté , liberté ; que ceux qui dirigent aujourd'hui sa destinée , je ne dis pas la fassent jouir , mais montrent franchement la volonté de la faire jouir de ces biens inestimables , j'ose répondre que tout sentiment se taira devant celui de la reconnaissance.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

DES PROJETS DE DESCENTE EN ANGLETERRE.

On dit que l'escadre de Brest est prête à mettre à la voile pour une expédition secrète ; on n'a jusqu'ici indiqué que trois points où l'on puisse croire qu'elle veuille se porter : 1^o , les côtes d'Angleterre ; mais il n'y a ni une force navale assez imposante , ni un rassemblement de troupes assez considérable pour qu'il y ait quelque vraisemblance à cette destination ; 2^o , l'embouchure de l'Elbe , pour intercepter le commerce de l'Angleterre avec Hambourg ; mais ce plan présente trois objections ; l'une que le succès ne seroit pas assez avantageux pour compenser les frais & les risques de l'expédition ; la seconde que ce seroit une hostilité gratuite contre le commerce de Hambourg ; la troisième que ce seroit violer la ligne de démarcation convenue entre la république & le roi de Prusse ; ligne qui s'étend jusqu'à l'embouchure de l'Elbe ; & je ne crois pas que nous veuillons nous faire une querelle avec le roi de Prusse.

Reste une descente en Irlande. L'état de trouble où est cette isle peut rendre ce projet plus praticable ; je ne crois pas cependant que la masse du peuple y soit , à beaucoup près , aussi disposée à la favoriser que beaucoup de gens le croient. Si on tente cette expédition , sans doute le gouvernement a pris sur cela des renseignements sûrs & positifs.

Quoiqu'il en soit , ne trouverez-vous pas intéressant pour vos lecteurs de leur faire connaître ce qu'a dit M. Fox de ces plans de descente , en attaquant à la chambre des communes les bills proposés par le ministre pour se prémunir contre leur exécution. Voici un extrait de ce qu'il dit dans la séance du 2 novembre.

« Quant à la probabilité de l'invasion , j'avoue qu'en

1779 j'ai
craindre
supérieur
dans la M
son redou
maîtres
quable ,
l'ennemi
il pourr
iste : m
avec le
ce seroit
nous ne
notre en
notre au
des force
descente
intérêt
Irez-vous
pour voi
cavie d'
à votre
risque ?
dieux qu
On de
suis occu
cement
pour l'I
paroit q
leur réal
doit se p
celui qui
bill qui
dire aux
l'Irlande
à ceux
suivies l
fondé su
de leurs
accordez
leur lais
n'est pas
rétablis
enverriez
qu'une
comme
ruine de
je voi
principes
errement
une des
Je cro
Angleter
en existe
leur pou
en l'iaz
la même
d'air de
de cour
invasion
d'attach
qu'à la
le nôtre.
avant q

1779 je craignois cet événement ; mais je ne saurois le craindre en 1796. Si la marine de la France, devenue supérieure à celle de ce pays, venoit un jour à dominer dans la Manche, l'homme le plus ferme pourroit avec raison redouter une descente : mais tant que nous sommes les maîtres de la mer, sans prétendre qu'elle soit impraticable, je crois qu'elle n'auroit rien d'effrayant, si l'ennemi la tentoit. Je conçois que par un vent favorable, il pourroit débarquer des forces considérables dans cette île : mais ne pouvant s'assurer aucune communication avec le continent, ce seroit une entreprise téméraire, ce seroit sacrifier une armée sans ressource. J'avoue que nous ne devons pas nous rassurer sur la prudence de notre ennemi. Nous avons eu des preuves multipliées de son audace, & on l'a vu plusieurs fois sacrifier de grandes forces à de grandes entreprises. Mais la tentative d'une descente est, dans sa position actuelle, si contraire à son intérêt que cet événement n'est aucunement probable. Irez-vous dépenser des millions ajoutés à des millions, pour vous prémunir contre des menaces qu'on n'a point envie d'exécuter ? Et ne voyez-vous pas que c'est fournir à votre ennemi les moyens de vous ruiner sans aucun risque ? car rien ne lui sera plus aisé & moins dispendieux que de menacer continuellement d'une invasion.

On doit remarquer que, ju-qu'à présent, je ne me suis occupé que de la Grande-Bretagne. Ce n'est que récemment que les ministres nous ont suggéré leurs craintes pour l'Irlande. Par la manière dont ils ont parlé, il paroît qu'elles étoient réelles : je suis porté à croire à leur réalité, & c'est parce que je suis persuadé qu'on doit se précautionner autant contre ce danger que contre celui qui menaceroit l'Angleterre, que j'ai consenti à l'autre bill qui vient de passer. Mais je ne puis m'empêcher de dire aux ministres : si vous craignez sérieusement pour l'Irlande, rétablissez-y la confiance & l'harmonie ; donnez à ceux qui l'administrent, les mêmes instructions qu'à suivis lord Fitzwilliams ; renoncez aux principes qui ont fondé son rappel ; rendez aux catholiques la jouissance de leurs droits. Si vous voulez satisfaire les irlandais, accordez-leur une constitution. Ne les insultez pas en ne leur laissant qu'un simulacre de parlement. J'espère qu'il n'est pas trop tard. Cette conduite contribuera plus à y rétablir la tranquillité que 20 000 hommes que vous y enverriez de la Grande Bretagne ; & je ne doute pas qu'une descente en Irlande, si ses habitans sont traités comme ils doivent l'être, n'y tourne à la honte & à la ruine de l'ennemi, aussi bien qu'en Angleterre. Mais quand je vois que les ministres ne veulent point changer leurs principes détestables, & qu'ils persistent dans les mêmes excrémens, je ne puis croire qu'ils craignent sérieusement une descente en ce pays....

Je crois qu'une invasion ne seroit point dangereuse en Angleterre, parce que les ennemis de la constitution, s'il en existe, sont trop méprisables & par leur nombre & par leur pouvoir ; & qu'elle le seroit au contraire beaucoup en Irlande, parce qu'au fond leur constitution n'est pas la même. Sans cette différence, ajoute-t-il, pourquoi nous défier de nos frères ? Ont-ils moins de zèle, ont-ils moins de courage, ont-ils moins de volonté de repousser une invasion ? Si donc nous craignons de leur part un manque d'attachement au gouvernement, on ne peut l'attribuer qu'à la différence qui existe entre leur gouvernement & le nôtre. J'ai indiqué le remède ; j'espère qu'on l'emploiera avant qu'il ne soit trop tard, & je crois qu'il n'est pas

trop tard ; j'aurai du moins la consolation d'avoir fait mon devoir. Si les ministres négligent le leur, le public jugera à qui l'on doit imputer les malheurs qui peuvent arriver. Je me suis permis ces observations sur l'état de l'Irlande, parce que je suis convaincu que le ministre craint sérieusement pour une invasion, & que c'est elle qu'il a eue en vue en parlant des possessions européennes de S. M. ; puisque la Corse n'appartient plus à la couronne britannique ».

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen QUINETTE.

Suite de la séance du 17 frimaire.

Blutel présente un projet de résolution relatif aux loix des 10 & 25 brumaire, concernant les marchandises anglaises. Il expose que les mêmes motifs qui ont dicté la loi du 26 brumaire dernier, relative à l'exécution de celle du 10 du même mois, sur la prohibition des marchandises anglaises, nécessitent aujourd'hui une prolongation de délai, dont il est instant de s'occuper. En conséquence il propose & le conseil arrête, que le délai du 20 frimaire, porté dans la loi du 26 brumaire dernier, est prorogé jusqu'au 20 nivôse prochain pour tous les objets dont les connoissemens auront été déposés aux bureaux des douanes avant le 20 du présent, conformément à ladite loi.

Le même membre au nom d'une autre commission, dit :

La commission que vous avez chargée d'examiner la réclamation de quelques commerçans contre la loi du 10 brumaire, qui défend l'importation des sucres raffinés, n'a vu dans les motifs qui l'ont dictée que l'intérêt particulier luttant contre une loi d'intérêt général. Elle n'a pas cru que le corps législatif dût s'y arrêter. En effet, il n'y a pas plus de raison de permettre l'entrée des sucres actuellement en mer, que de tolérer la circulation & la vente des objets actuellement entrés. Il y en a au contraire de les proscrire, puisque, outre le but politique de votre loi, la prohibition tend à encourager vos raffineries, & retient dans l'intérieur le prix de la main-d'œuvre, que l'introduction libre ou tolérée porteroit à l'étranger.

Ces considérations ont déterminé votre commission à vous proposer le projet d'arrêté suivant :

Le conseil des cinq-cents, après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale sur deux pétitions signées de quelques négocians de Paris & de Bordeaux, tendantes à faire prononcer que les sucres raffinés actuellement en mer à destination pour les différens ports de France, & ceux arrivés postérieurement à la loi du 3 brumaire dernier qui en prohibe l'entrée, seront assimilés à ceux qui se trouvent dans l'intérieur de la république à l'époque de ladite loi, passe à l'ordre du jour. — Adopté.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen BRÉARD.

Séance du 17 frimaire.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de Ligeret, approuve une résolution du 19 brumaire, qui fixe le mode de procéder au choix du tribunal d'appel ; lorsqu'il

y a eu en premiere instance plus de deux parties qui avoient des intérêts opposés.

Sur le rapport de Jevardat-Fombelle, le conseil approuve une résolution du 12 frimaire, qui accorde des secours en numéraire au réfugiés de la Corse & des colonies.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Séance du 18 frimaire.

A l'ouverture de la séance on a lu diverses pétitions. Des fabricans de toiles demandent que l'exportation de cette espece de marchandise soit permise; & des négocians de Bordeaux qu'on permette l'importation des sucres bruts.

Ces pétitions sont renvoyées à des commissions.

Pérés (du Gers) propose que primedi on fasse le rapport sur les prêtres.

Pérés (de la Haute-Garonne) regarde comme important qu'on fasse incessamment aussi le rapport sur les messageries.

Fabre annonce que la commission des finances s'occupe d'un travail pour que le traitement des fonctionnaires publics soit payé en entier.

Boardon dit qu'on ne pourra faire face à cette dépense & à toutes les dépenses ordinaires, qu'avec le produit de l'impôt. Il demande donc que dans un court délai on fasse le rapport sur l'impôt de l'an 5^e.

Toutes ces propositions sont adoptées.

On a repris ensuite la discussion sur les trois projets de Daunou.

Henri Lariviere les a combattus dans un discours plein de chaleur & d'éloquence: il les regarde aussi comme un attentat à la liberté de la presse. Le prétexte éternel dont on se sert, ce sont les royalistes; prétexte usé, s'écrie-t-il? où sont-ils donc ces royalistes?

Plusieurs voix. — Par-tout.

Dans toutes les autorités constituées, s'écrie un membre. Il se fait un mouvement très-vif dans la salle.

Doulcet va à la tribune. Si le président, dit-il, eût rappelé à l'ordre celui qui vient de dire que les royalistes étoient dans toutes les autorités constituées, j'aurois gardé le silence; mais je ne crois pas que le conseil puisse souffrir une pareille injure faite au peuple français; c'est un attentat que d'oser avancer que les magistrats qu'il a élus sont autant de royalistes. Je demande que celui qui a proféré ces paroles soit rappelé à l'ordre.

Plusieurs membres appuient la proposition; d'autres demandent qu'on passe à l'ordre du jour.

Le président dit que s'il n'a rappelé personne à l'ordre, c'est qu'il n'a rien entendu.

Et je l'ai entendu, moi, s'écrie Pérés (du Gers) placé à l'autre extrémité de la salle.

Les cris recommencent pour l'ordre du jour.

Hardy s'y oppose; il est de l'avis de Doulcet. Accuser la majorité de la France de royalisme, quand l'immense majorité de la France a accepté la république, lui paroît une insulte au souverain & une fausseté des plus répréhensibles.

On insiste toujours pour l'ordre du jour. Cette proposition est adoptée, & personne n'est rappelé à l'ordre.

Lariviere acheve son discours; on en propose l'impression. Après deux épreuves, elle est rejetée.

Treilhard parle ensuite; il s'attache à prouver que l'établissement du journal proposé par Daunou sera utile & n'offre aucun danger.

On demande l'impression de ce discours.

Rouyer court à la tribune: ce seroit, dit-il, le jugement de votre tachigraphe. N'y auroit-il pas de la partialité à n'imprimer que les discours où l'on parle pour ce projet? Ou imprimez Lariviere, ou n'imprimez pas Treilhard.

L'impression de Treilhard est ordonnée après deux épreuves. — Il s'élève des réclamations.

Dumolard propose au conseil de donner une preuve de son impartialité, en ordonnant l'impression du discours de Lariviere & Noailles. — Cette proposition éprouve une vive opposition.

Riou assure qu'on peut sans impartialité ordonner l'impression de tel discours & non de tel autre. Pour lui, il a voté avec transport l'impression de ceux de Jourdan & de Treilhard, parce qu'il aime à lire les écrits où se trouvent des vérités neuves. (On rit).

Hardy met tout le monde d'accord, en faisant arrêter qu'aucun de ces discours ne seront imprimés. L'argent que ces impressions coûtent sera mieux employé à soulager tant de fonctionnaires & autres qui n'ont pas de quoi vivre.

La suite de la discussion est ajournée.

Sur la proposition de Pastoret, le conseil étend à la veuve Sylvain-Bailly la loi qui accorde des secours aux veuves des députés morts victimes de la tyrannie.

(Nous insérerons demain son discours).

Bourse du 18 frimaire.

Amsterdam.....60 1/2, 61.	Bordeaux. 1 1/2 p. pour 100.
Hambourg.....191, 194.	Or fin.....101 l. 5 s.
Madrid.....11 l.	Ling. d'arg...50 l. 7 s. 6 d.
Cadix. 10 l. 17 s. 6 d. à 2 m.	Piastre.....5 l. 5 s. 9 d.
Gènes.....91 1/2, 92 3/4.	Quadruple.....79 l.
Livourne.....100.	Ducat d'Hel.....11 l. 8 s.
Bâle.....1/2 à vue.	Souverain....33 l. 17 s. 6 d.
Lausanne...1 perte à 1 mois.	Guinée.....
Londres...24 l. 7 s. 6 d.	Inscriptions.....
Lyon.....au pair.	Mandat, 2 l. 10 s., 11, 12,
Marseille...2 pour 100 bénéf.	11, 11 1/2, 12.

Esprit 3/4, 495 liv. — Eau-de-vie, 22 deg., 360 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5 s. — Café, 1 liv. 15 s. — Sucre d'Hambourg, 2 l. 1 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 17 s. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 14 s.

Le Voyageur à Paris, tableau pittoresque & moral de cette capitale, avec cette épigraphe:

Ament memorisse periti.

Trois vol.; prix 5 liv. & 4 liv. franc de port. A Paris, chez Devaux, libraire, rue de Chartres, n^o. 382; Chaigniau, imprimeur-libraire, même rue, n^o. 345, & Desenne, libraire, au ci-devant Palais royal, numéros 1 & 2.

On trouve dans cet ouvrage la description des nombreux changemens que la révolution a opérés dans les monemens des arts, & des rapprochemens curieux des usages anciens avec nos mœurs & nos modes actuelles.